RVH APHG-INRAP Octobre 2024

Proposition de pistes pédagogiques

« L'archéologie de la ville, témoin des empreintes romaines à travers la Méditerranée »

Dalila CHALABI – Noémie LEMENNAIS

Dossier n°3

III. Vivre en ville durant l'Empire romain : quelles réalités ?

A. La ville, un lieu d'habitation (Noémie LEMENNAIS)

Présentation et insertion dans les programmes :

Cette thématique de la ville comme lieu d'habitation peut s'insérer en classe de 6 e, thème 3, chapitre 1 « Conquêtes, paix romaine et romanisation ». Elle repose sur le besoin de comparer les différents types d'habitation au sein d'une même agglomération, à la fois des habitations de « notable » et des habitations plus modestes, cela permet d'insister sur la diversité des modes de vie au sein d'un même lieu.
Dans le cadre d'une pédagogie explicite, on pourra proposer les éléments suivants :
1) Une partie parole professorale sur le quotidien d'une *domus* en Gaule durant l'Empire romain.
2) Une activité qui pourra servir de mise en application avec des documents archéologiques.

Proposition d'adaptation pédagogique :

Cette proposition pédagogique pourrait être réalisée en une heure environ en classe de 6e. L'activité des élèves repose sur la rédaction d'un « journal quotidien » d'un enfant vivant dans la *domus,* travail demandé par le pédagogue de l'enfant. Dans ce journal, l'élève doit ainsi évoquer à la fois l'organisation concrète de la *domus*, ainsi que la présence des gens qui vivent dedans comme les esclaves.

Dossier documentaire suggéré à partir des ressources INRAP :

https://enseignants.inrap.fr/activite-pedagogique/comparer-une-villa-et-une-domus-galloromaine-31

Possibilité de compéter avec les documents suivants : Plans des maisons traditionnelles de Lattes (© Michel Py, CNRS)

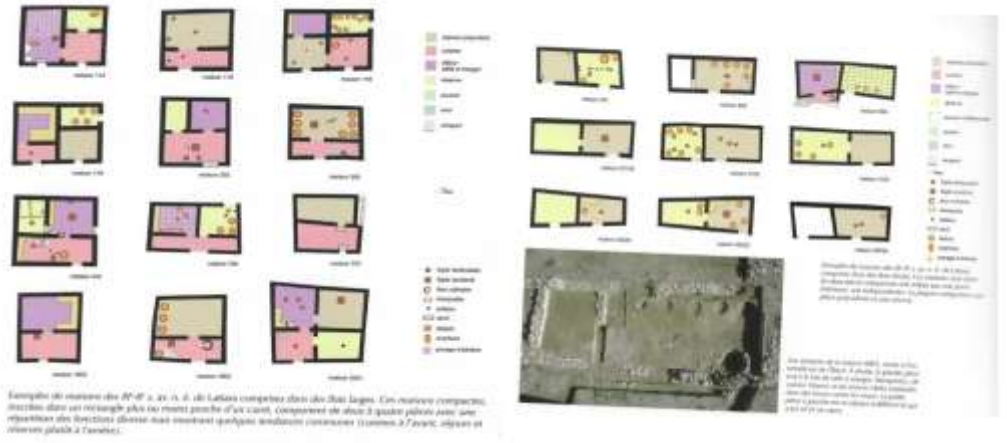

A

Activité proposée :

Compétences travaillées : *Pratiquer différents langages en histoire et en géographie - Écrire pour structurer sa pensée et son savoir, pour argumenter et écrire pour communiquer et échanger - Reconnaître un récit historique.*

Activités des élèves :

Consigne : Le pédagogue d'un enfant vivant dans la cité de Lattara lui demande d'écrire son journal quotidien au sein de sa *domus*. A vous d'écrire ce journal quotidien en évoquant à la fois la vie quotidienne, les lieux et les personnes qui vivent dans cette *domus*.

Aide(s) à la différenciation :

- Étayage dans la rédaction du journal : seulement la consigne, des mots obligatoires à intégrer, des indications pour guider la rédaction.

B. Des agglomérations aux fonctions artisanales et commerciale (Dalila CHALABI)

Présentation et place dans les programmes :
La thématique envisagée peut être étudiée dans le cadre du programme d'histoire de 6e, Thème 3 « L'Empire romain dans le monde antique », chapitre 1 « Conquêtes, paix romaine et romanisation », ainsi que dans celui de seconde, Thème 1 « Le monde méditerranéen : empreintes de l'Antiquité et du Moyen-Âge », chapitre 1 « La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines ». Il s'agira de comprendre la pluralité des fonctions d'une ville romaine.

Proposition de transposition pédagogique :
Nous proposons une tâche complexe pour un niveau collège à partir d'un corpus documentaire composé de sources archéologiques et de ressources numériques. L'objectif est de montrer que les sources archéologiques permettent une meilleure compréhension des activités artisanales et commerciales dans les villes de l'Empire romain, à travers l'étude de la cité commerciale d'Arelate et de celle de Nemausus. Les enjeux sont multiples : caractériser l'organisation des activités artisanales et commerciales, souligner les liens économiques de la cité avec le reste de l'Empire romain et comprendre la position sociale des artisans et des commerçants dans la société romaine.

<u>Proposition pédagogique pour un niveau collège</u> :
En quoi les vestiges archéologiques et les objets mis au jour témoignent-ils d'une activité artisanale et commerciale dans les villes durant l'Empire romain ?

Proposition d'un travail en groupe.

<u>CONSIGNE</u> :

« En déplacement dans l'Empire romain, vous découvrez les deux cités de Nemausus et d'Arelate. En vous appuyant sur les réponses collectées à l'issue de l'analyse du corpus documentaire, vous proposerez un podcast de 5 minutes qui présente le dynamisme de l'artisanat et du commerce de ces deux cités. »

<u>Étape 1</u> : Analyse du corpus documentaire

A. **Arelate (Arles), une importante cité commerciale**

<u>Contextualisation</u> :

Site avantagé par sa position de carrefour (route terrestre Italie/Espagne) et surtout grâce à la route fluviale très importante du Rhône.

Colonie fondée en -45 et qui bénéficie d'un statut particulier, celui de droit romain, synonyme d'avantages commerciaux et juridiques. Ville qui connaît un essor jusqu'au milieu du III^e^ siècle. Très forte activité commerciale dès le I^er^ siècle pendant la *Pax Romana*. Importante position de carrefour où se croisent les voies terrestres et maritimes.

Document 1 : Le plan de la ville d'Arelate

Document 2 : Relief des emballeurs, III^e^ siècle.

<u>http://www.patrimoine.ville-arles.fr/</u>

Calcaire, IIIe siècle. Provient de la nécropole de la pointe de Trinquetaille. Ce fragment, appartenant peut-être à la décoration d'un mausolée, représente deux esclaves vêtus d'une tunique, occupés à cercler un ballot (en train de serrer des cordes autour d'une balle de marchandises). Les manutentions des « dockers » devaient être nombreuses en raison de la rupture de charge amenée par le pont, mais aussi parce qu'il fallait conditionner les produits de « gros » pour les livrer aux détaillants.

Document 3 : Vestiges d'amphores retrouvés à Arles

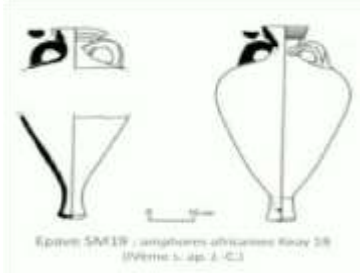

https://ww w.canal-u.tv/chaines/archeo-montpellier/les-ports-dans-l-espace-mediterraneen-antique/le-port-fluvial-d-arles-et

QUESTIONNEMENT :

1. Présentez la ville d'Arelate.
2. Quels objets ont été découverts par les archéologues ? Quelle est leur fonction ?
3. Quels produits s'échangeaient depuis le port d'Arles ?

<u>Apports de l'enseignant</u> :

→ Les amphores majoritaires appartiennent au type Gauloises 4, à fond plat, fabriquées en Narbonnaise pour le transport du vin gaulois à l'intérieur de la Gaule, mais aussi vers Rome et, de l'autre côté, jusqu'aux frontières avec la Germanie. Elles sont produites en très grandes quantité entre la fin du I^{er} siècle et le début du IV^{e} siècle de notre ère.

→ Les denrées : les amphores

Les chargements des navires romains sont divisés en cargaison principale, contenue dans des amphores et en cargaison secondaire (vaisselle). Simple emballage destiné au transport et à la commercialisation des denrées alimentaires, les amphores jouent un rôle important dans l'histoire de l'économie antique. Elles sont utilisées pour transporter des liquides (vin, huile, garum, miel, ...) mais aussi des olives ou des fruits. Les navires de grandes tailles pouvaient transporter jusqu'à 6 000 amphores en un voyage.

Les archéologues ont retrouvé dans le Rhône et le long de la côte provençale des amphores transportant du vin, de l'huile et du garum en grande quantité. Ces denrées proviennent d'Italie,

d'Espagne, de Gaule, d'Afrique du nord et de Libye, comme le montre l'échantillon d'amphore présenté dans le musée.

→ Les produits manufacturés : la vaisselle en céramique

La cargaison secondaire, qui vient compléter la cargaison principale des navires, augmente le profit du voyage, en occupant les espaces laissés libres entre les amphores. C'est le plus souvent de la céramique de table, objets manufacturés produits en grande quantité, car elle est facile à transporter (petits objets) et facile à vendre (forte demande). Aux I^{er} et II^{e} siècles, la vaisselle fabriquée dans le sud de la Gaule devient la céramique la plus exportée dans les provinces romaines de l'empire (Germanie, Bretagne, péninsule ibérique, côtes africaines, Italie et Grèce). Cependant au III ^{e} siècle, la production africaine de sigillées claires inonde les régions littorales de l'occident romain (Italie, Espagne, sud de la Gaule) et détrône la sigillée gauloise.

→ Les matières premières : les métaux et les blocs de pierre

Les métaux font l'objet d'un commerce important. Transportés sous forme de lingots ou de galettes, ces matières premières sont aussitôt transformées : pour les canalisations (tuyaux de plomb) ; pour la construction navale (feuilles de doublage, ancres…). Le mélange du cuivre et de l'étain, c'est-à-dire le bronze, est très utilisé par les Romains pour les outils, les monnaies, la vaisselle de table, les ustensiles, les serrures… Là encore, comme l'amphore peinte ou la céramique estampillée, les métaux possèdent des inscriptions mentionnant l'exploitant.

B. **Nemausus (Nîmes), une cité marquée par une importante activité artisanale :**

Document 1 : Vidéo « Promenade à Nemausus, ville de Nîmes, 2016.
https://www.youtube.com/watch?v=AOvK9SBPGok

Document 2 : Vaisselle en céramique

1. Assiette en céramique sigillée © D. Stokic, Musée de la Romanité, Ville de Nîmes
2. Bol en céramique sigillée © D. Stokic, Musée de la Romanité, Ville de Nîmes
3. Coupe en céramique campanienne © R. Gafà, Musée de la Romanité, Ville de Nîmes
4. Cruche en céramique commune © D. Stokic, Musée de la Romanité, Ville de Nîmes

Document 3 : Amphore « Gauloise 4 » provenant de l'atelier de potier de la *villa* romaine fouillée sur le site du Mas des Tourelles, à Nîmes.

Document 4 : Œnochoé en alliage cuivreux du I^er^ siècle ap. J.-C. : vase utilisé pour servir le vin. A la base de l'anse, un décor en relief représente la tête d'Hercule coiffée de la dépouille du lion de Némée.

© Musée de la Romanité, Ville de Nimes

Document 5 : Four de production de terres cuites à Nîmes (© Sarah Beiger, Inrap)

QUESTIONNEMENT :

1. Document 1 : Dans le quartier artisanal de Nemausus, décrivez l'atelier du potier.
2. Quelles activités artisanales se développent à Nemausus ?
3. Expliquez les différentes techniques utilisées ?

COUP DE POUCE 1

De quoi a-t-on besoin pour fabriquer une céramique ?

Les potiers antiques ont besoin d'argile, d'eau, de bois et de sable dans leur officine ou à proximité. Dans un premier temps ils doivent préparer leur terre. L'argile est extraite de gisements ou de puits. Ils récupèrent la terre puis ils y ajoutent un dégraissant si celle-ci est trop pure : du sable, des éclats de céramique, des végétaux, des minéraux broyés. Le dégraissant facilite le modelage, le séchage et la cuisson (il évite les fractures).

COUP DE POUCE 2

Quelles sont les techniques utilisées par les potiers ?

-Le modelage : les potiers peuvent soit former le vase en modelant l'argile, soit utiliser le colombin, un boudin de terre que l'on enroule sur lui-même et qui est ensuite lissé.

-Le moulage : l'argile est placée dans les deux parties du moule, on lui donne l'épaisseur voulue et on attend qu'elle se rétracte en adoptant la forme. Quand les deux parties peuvent être démoulées, on utilise ensuite un liant (barbotine : eau mélangée à de l'argile) pour « coller » ces deux parties. **- Le tour** : avant de tourner l'argile, le potier la bat pour qu'il n'y ait plus de bulles d'air qui fragiliseraient la poterie à la cuisson. Cette étape réalisée, il place une boule de terre sur un tour à pied et monte sa pièce. Puis il rajoute les anses et le pied. La pièce terminée, elle est mise à sécher. Ainsi l'eau contenue dans la terre est évacuée.

-La cuisson : dans les fours de potier on pouvait faire cuire plusieurs vases. Les plus grands pouvaient accueillir plusieurs milliers de vases dans chaque fournée (cuisson des sigillées). Pour cuire l'argile, la température devait atteindre 1050°C. Cela pouvait demander jusqu'à cinq jours et nécessitait plusieurs tonnes de bois.

Étape 2 : Créez votre podcast qui présente le dynamisme de l'artisanat et du commerce de ces deux cités.

Variante pour un niveau lycée :

- Même analyse du corpus documentaire.
- Proposition de construction **d'une carte mentale ou d'une réponse à une question problématisée** :

I. La fondation des cités de Nemausus et d'Arelate
II. Des cités marquées par un artisanat et un commerce florissant.
III. Des cités intégrées dans le réseau commercial méditerranéen.

C. La ville, lieu de diffusion de la citoyenneté romaine (Dalila CHALABI et Noémie LEMENNAIS)

Activité n°1 : Dalila Chalabi

Présentation et place dans les programmes :

La thématique envisagée peut être étudiée dans le cadre du programme d'histoire de 6e, Thème 3 « L'Empire romain dans le monde antique », chapitre 1 « Conquêtes, paix romaine et romanisation », ainsi que dans celui de seconde, Thème 1 « Le monde méditerranéen : empreintes de l'Antiquité et du Moyen-Âge », chapitre 1 « La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines ».

L'enjeu est d'analyser les lieux de la citoyenneté romaine au sein de la ville en confrontant plusieurs sources.

Proposition de transposition pédagogique :

- Nous proposons l'analyse d'un corpus documentaire pour un niveau seconde dont l'objectif est d'analyser la ville comme vecteur de réussite sociale et d'intégration culturelle pour les citoyens.

Proposition pédagogique pour un niveau seconde

Document 1 : La diffusion de la citoyenneté romaine, manuel seconde Hatier, 2019.

« L'empereur Servius Galba César Auguste, Grand Pontife, revêtu de la puissance tribunicienne, consul désigné pour la deuxième fois, a accordé leur congé honorable et le droit de cité aux soldats qui firent le service dans la 1re légion Adjutrix, et dont les noms sont reproduits ci-dessous, à eux-mêmes leurs enfants et leurs descendants ».

D'après un diplôme militaire de 68 après J.-C.

« Quand les magistrats d'Irni[1] auront quitté leur magistrature, qu'ils soient citoyens romains, ainsi que leurs parents, leurs femmes et leurs enfants nés d'un mariage légitime, et leurs petits-enfants. »

Extrait de la loi Irnitana (loi impériale définissant le statut d'Irni), 91 après J.-C.

1. Petite ville du sud de l'Espagne.

Document 2 : Inscription sur une borne-limite à Sufetula (Tunisie actuelle), IIe siècle, manuel 6e, Livrescolaire, 2016

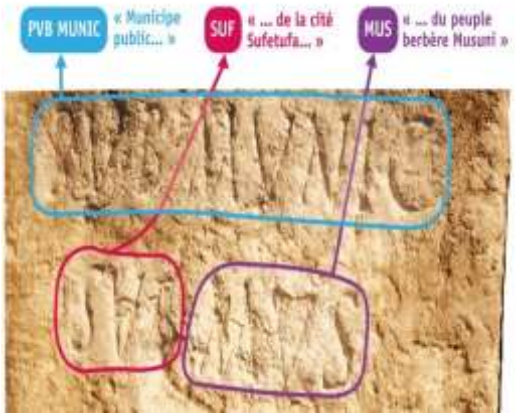

Sufetula est une ville romaine, fondée au Ier siècle après J.-C. en Afrique du Nord pour accueillir des vétérans de l'armée romaine. Inscription précisant le nom d'une habitante berbère. Son nom romain, Fulcinia Sabina et sa propriété montrent qu'elle a accédé à la citoyenneté romaine.

Document 3 : L'accès à la citoyenneté dans les provinces africaines

Sous le règne d'Auguste et de ses successeurs, les provinces africaines étaient habitées par trois populations distinctes aussi bien par le droit qui les régissait que par la langue et les mœurs : Romains ou Italiens immigrés, Puniques et surtout Libyens sédentaires qui avaient intégré à leurs traditions propres les institutions ainsi que les us et coutumes puniques, et Libyens nomades sévèrement cantonnés ou rejetés et écartés du pays « utile ».

On a souvent dit, à juste titre, que les provinces africaines ne constituèrent pas des colonies de peuplement : à partir du règne d'Hadrien, la fondation des colonies de vétérans s'arrêta en Proconsulaire, et en Numidie elles profitèrent désormais à des militaires recrutés dans les villes africaines. Nous avons vu que le statut de ces dernières ne cessa d'évoluer vers une romanisation totale ; l'intégration des citadins autochtones, surtout les plus riches d'entre eux, qui s'efforcèrent ainsi d'échapper à une condition d'infériorité socio-économique autant que juridique provoquée par la conquête, était pratiquement réalisée lorsque fut promulguée en 212 la *constitutio Antonina*. Celle-ci accordait la citoyenneté romaine à tous les habitants libres de l'Empire qui ne l'avaient pas encore, sauf les déditices. Déjà Septime Sévère avait, après les Antonins, accéléré les promotions municipales et même coloniaires ; les non-citoyens devenaient une minorité, et les infériorités juridiques devenaient ainsi de moins en moins raisonnables au regard des exigences de simplification administrative et fiscale, et des tendances à l'universalisme politique, juridique, moral et religieux. Cependant, tous ceux qui n'habitaient pas un centre grand ou petit, de type municipal, notamment les membres des tribus cantonnées dans les régions steppiques ou montagneuses, durent être rangés parmi les déditices dont les institutions et l'autonomie n'avaient même pas été implicitement reconnues au moment de la capitulation ; ils restèrent donc en dehors de la Romanité.

Source : extrait de Ammar Mahjoubi « Chap. XIX. La période romaine et postromaine en Afrique du Nord », in Gamal Mokhtar, *Histoire générale de l'Afrique*, vol. 2 : *Afrique ancienne*, Paris, Unesco, 1980 (réimpr. 1984, 1989, 1995 et 1999), p. 531.

Consigne : Complétez le tableau suivant :

	Citations	**Explications**
Qui accorde la citoyenneté romaine ?		
Qui l'obtient au I^{er} siècle ?		
Quelles traces permettent de comprendre l'accès à la citoyenneté romaine dans les provinces africaines ?		
Quels sont les droits liés à la citoyenneté romaine ?		
Pourquoi le forum est-il le symbole de la vie civique ?		
Pourquoi l'édit de Caracalla (212) est décisif pour l'élargissement de la citoyenneté romaine et en quoi contribue-t-il à accroitre le sentiment d'appartenance au monde romain ?		

Apports de l'enseignant :

Sous l'Empire, le citoyen romain n'a quasiment plus de rôle politique, car c'est l'empereur qui concentre tous les pouvoirs et qui choisit ses collaborateurs. En échange, l'empereur garantit la paix civile, l'organisation de jeux et de fêtes grandioses et coûteuses, la distribution d'argent et blé. Il n'y a qu'à l'échelon local que le citoyen conserve un rôle politique : en élisant ou en se faisant élire magistrat à l'échelle de sa cité et intégrer ainsi l'ordre des décurions local. Cependant, les citoyens

romains manifestent leurs opinions lors des spectacles et des cérémonies religieuses offerts par l'empereur ou par les *honestiores*. Et finalement, on peut dire que sous l'Empire romain, la vie civique se déplace dans d'autres lieux que le forum : dorénavant, c'est au théâtre, au cirque, dans les amphithéâtres que les citoyens expriment leur mécontentement ou leur satisfaction envers ceux qui ont financé ces divertissements.
Dans une ville romaine, **le forum** est le symbole même de la vie civique. Lieu de rassemblement et de cérémonies, le forum assurait les fonctions politiques, administratives, judiciaires, religieuses, financières et commerciales de toute la cité.

Activité n°2 : Noémie Lemennais

Présentation et insertion dans les programmes :

Cette thématique de la ville comme lieu de diffusion de la citoyenneté romaine peut s'insérer en classe de 2nde, thème 1, Chapitre 1, le PPO d'Auguste et la naissance de l'Empire romain. Elle repose sur l'étude d'une cité du nord de la Gaule, la cité d'Aregenua, Vieux-la-Romaine dans le Calvados. Cette cité, par bien des aspects urbains et civiques, s'inscrit pleinement dans les cités méditerranéennes.

Proposition d'adaptation pédagogique :

Il s'agit d'une proposition portant sur une petite activité au sein d'un cours plus large sur la romanisation et la diffusion du modèle romain. Cette proposition pédagogique pourrait être réalisée en une trentaine de minutes en classe de 2nde.

Dossier documentaire suggéré :

Plan de la cité d' *A*regenua (Calvados)

(DAO : J.-Y. Lelièvre/G. Schütz)

Visite virtuelle possible : https://visites-virtuelles.vieuxlaromaine.fr/aregenua/FORUM/index.html

I. — Face principale.

A Titus Sennius Sollemnis, fils de Sollemninus, duovir sans tirage au sort à quatre reprises, augure (uerbe) tous les honneurs — — en sa cité ; il a en même temps, étant grand prêtre de Rome et d'Auguste à l'autel, donné toute sorte de spectacles ; il y avait trente-deux combats de gladiateurs, parmi lesquels l'on produisit durant quatre jours huit couples dans des luttes sans merci. L'établissement de bains, que Sollemninus avait laissé par testament pour le profit des compatriotes de sa colonie, après — — et en avoir jeté les fondements, il l'acheva et légua le revenu, duquel il devait être restauré à perpétuité. Ce Sollemnis fut l'ami de Tiberius Claudius Paulinus, légat d'Auguste propréteur de la province de Lyonnaise et son client. Il l'assista plus tard à la sixième légion, quand Paulinus devint légat d'Auguste propréteur en Bretagne, qui lui envoya la solde de sa charge militaire en or et d'autres présents d'une valeur bien plus grande encore. Il fut le client très excellent d'Andinius Julianus, légat d'Auguste de la province de Lyonnaise, qui fut plus tard préfet du prétoire, ainsi que le prouve la lettre transcrite sur l'un des côtés. Il assista aussi dans la province de Numidie, à Lambèse, Marcus Valerius Florus, tribun militaire de la troisième légion Auguste. Au préposé de la caisse des mines de fer, le premier, auquel les trois provinces de Gaule ont jamais élevé un monument dans sa propre cité. L'emplacement, l'ordre des décurions de la cité libre des Viducasses l'a donné. Posée le 17e jour avant les Kalendes de janvier (Fulvius) Pius et (Pontius) Proculus (Pontianus) étant consuls.

16 décembre 238.

CIL, XIII, 3162.
Traduction de H. G. Pflaum, 1948.

Le Marbre de Thorigny, socle d'une statue découverte à Vieux

Carcopino J., Le marbre de Thorigny. *In Revue des Études Anciennes*. Tome 50, 1948, n°3-4. pp. 336-347.

https://www.persee.fr/doc/rea_0035-2004_1948_num_50_3_3410

Activité proposée :

Capacités travaillées : *Contextualiser* : Mettre en relation des faits ou événements de natures, de périodes et de localisations différentes ; *Confronter le savoir acquis en histoire avec qui est entendu, lu et vécu.*

Activité des élèves :

Les élèves reçoivent les trois documents. A partir des trois documents, ils doivent émettre une hypothèse personnelle qu'ils résumeront en cinq lignes sur un papier répondant à la question suivante :

« Que nous apprennent les documents suivants ? »

L'objectif est de les confronter aux documents sans aide (confronter à ce qui a été vu et entendu)

Le professeur ramasse les papiers, trient les hypothèses (entre celles qui sont proches et/ou caduques), soumet les autres au reste de la classe. La classe doit ensuite choisir l'hypothèse qui semble la plus probable en la justifiant.

Reprise par le professeur et parole professorale sur un exemple de parcours personnel sous l'Empire romain.